

Questions courantes (FAQ)**Inscription des Fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco - Besançon**

Depuis quand les fortifications de Vauban sont-elles inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco ?

Les fortifications de Vauban sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 7 juillet 2008.

Douze fortifications de Vauban situées en France ont été inscrites.



Quels sont les principaux sites français inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco ?

Les derniers inscrits : La ville du Havre, le port de la Lune de Bordeaux, le centre ancien de Lyon ...

Les plus anciens : le Mont Saint-Michel, la grotte de Lascaux, Arles, Carcassonne...

En 2008, 33 sites français sont inscrits au patrimoine mondial.

Il existe 878 sites dans le monde inscrits au patrimoine mondial.

Pour en savoir plus sur le patrimoine mondial et l'Unesco : whc.unesco.org

Quelles sont précisément les fortifications de Besançon inscrites au patrimoine mondial ?

On peut les regrouper en trois ensembles :

1. La citadelle,
2. L'enceinte de la Boucle (depuis Tarragnoz, la tour Notre-Dame, les remparts de la gare d'eau, le quai Vauban, les tours bastionnées, la porte Rivotte... jusqu'à la porte taillée),
3. L'enceinte de Battant (avec le fort Griffon, le parc des glacis, la tour Montmart ou tour carrée, la tour Pelote, les remparts du parking Battant),



Soit 195 hectares au total.

Environ 10 km de remparts !

Quelles sont les fortifications ouvertes aujourd'hui au public ?

- La citadelle/ toute l'année : tour du chemin de ronde, espace Vauban, audio guides, film en 3D présentant la construction du site. A voir aussi les 3 musées de France dans la citadelle : le musée de la Résistance et de la déportation ; le musée Comtois ; le muséum d'Histoire naturelle avec son parc zoologique, l'aquarium, l'insectarium, le noctarium et le climatorium... Renseignement citadelle (03 81 87 83 33).

-Les tours bastionnées de Chamars et des Cordeliers/ponctuellement : ouverture permanente jusqu'au 31 août de la tour de Chamars, ponctuelle pour celle des Cordeliers (visites guidées, concerts).

Journées du patrimoine (20-21 septembre) : ouverture des deux tours au public avec des animations

Festival de musiques de rues (2 au 5 octobre) : ouverture au public des tours bastionnées de Chamars, des Cordeliers, de Rivotte et de Bregille avec installations sonores et bricophonistes. Renseignement (03 81 61 51 01)

Visites guidées des deux tours le reste de l'année, renseignement Office de Tourisme et des Congrès (03 81 80 92 55).

- Le fort Griffon : ouvert ponctuellement pour des promenades théâtralisées en été 2008 et au travers de visites guidées le reste de l'année, renseignement OTC

Comment découvrir ce patrimoine ?

Différents modes de découverte de ce patrimoine tout au long de l'année :

À pied/à vélo (avec Vélocité - 200 vélos répartis dans 30 stations du cœur de ville)

- « Vauban, tours et détours » : des itinéraires pour découvrir l'œuvre de Vauban, carte disponible et gratuite à l'Office de tourisme (anglais et français).

- Visites guidées de la citadelle, des enceintes de la Boucle et de Battant avec un guide conférencier agréé Ville d'art et d'histoire, réservation à l'Office de Tourisme (03 81 80 92 55).

- Safari Vauban - parcours GPS : savant mélange de randonnée, chasse au trésor et jeu multimédia pour partir en ville sur les traces de Vauban, renseignements à l'Office de tourisme.

En bateau : Deux bateaux mouches pour découvrir le patrimoine Vauban depuis la rivière. Infos : CNFS Vedettes panoramique - 06 64 48 66 80 ou bateau Le Vauban - 03 81 68 13 25.

En petit train : 45 mn de promenade avec un vidéo guide vous dévoilant les mystères de la ville (possibilités de descendre à la citadelle et de reprendre le circuit après votre visite) – d'avril en octobre, 03 81 80 27 89.

En avion : Vauban vu du ciel avec les commentaires du pilote - 03 81 81 50 82.

Chaque été un programme d'animation est proposé par la citadelle, la Ville de Besançon et l'office de tourisme pour découvrir autrement ce patrimoine.

L'inscription au patrimoine mondial va-t-elle générer des interdictions (de construire, de se garer, de circuler...) ?

L'Unesco ne peut pas légiférer ou réglementer à la place d'un État. L'inscription au patrimoine mondial n'apporte donc pas de réglementation supplémentaire. Mais les décideurs devront tenir compte de l'inscription dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement urbain, en se concertant pour le respect et la valorisation de cet héritage bâti. Une zone « de vigilance » du patrimoine Vauban a été définie. Elle permet de veiller à l'adéquation entre les projets d'aménagement urbain et le site inscrit.

L'objectif de l'Unesco n'est pas de transformer les sites inscrits au patrimoine mondial en « musées » figés, mais au contraire de bien les intégrer dans la vie moderne. Des projets contemporains peuvent donc être aussi envisagés, s'ils respectent l'esprit du site.

L'inscription va-t-elle favoriser l'aménagement et la restauration des sites ?

Oui, l'attention générale, les partenariats qui vont se nouer entre les gestionnaires et propriétaires, contribueront indéniablement à renforcer la valorisation de ce patrimoine.

L'inscription permet-elle de bénéficier de subventions supplémentaires ?

L'Unesco n'apporte pas de financements. Aucune subvention supra - nationale n'est associée à l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial.

Mais la recherche de soutiens financiers et techniques auprès de l'Union Européenne, de l'État et de collectivités comme la Région ou le Département sera facilitée (par exemple, un Contrat de Projet État/Région de 9.9 millions d'euros a été signé, visant la restauration du patrimoine Vauban).

La recherche de mécénat (financement privé) sera également facilitée. Par exemple, la fondation EDF *Diversiterre* vient de signer une convention avec le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, lui accordant 200 000 € répartis sur 4 ans. En 2008, plusieurs projets pédagogiques sont ainsi soutenus, dont celui développé par Besançon dans la tour bastionnée de Chamars.

Quelles sont les retombées économiques de l'inscription au patrimoine mondial ? Va-t-elle apporter un plus à la ville, au département ou la région ?

Le label Unesco va ouvrir une véritable fenêtre mondiale sur la ville de Besançon.

Comme tous les territoires inscrits en France et dans le monde, Besançon (comme les onze autres sites fortifiés par Vauban) va bénéficier d'un renforcement d'image et de notoriété. Ce qui produira des effets positifs sur l'activité touristique et économique à Besançon, mais aussi pour chaque commune environnante. Notamment pour les hôtels, les restaurants, les campings, taxis, etc.

Cette notoriété apportera plus de crédibilité pour l'implantation d'entreprises (et donc des emplois). Elles sont en effet attirées par la notoriété acquise au niveau national comme international et par la garantie d'un cadre de vie de qualité, conforté par le label Unesco.

Parallèlement l'ouverture de la LGV en 2011/2013 devrait conforter cet attrait pour les entreprises et apporter un nouveau flux de touristes.

L'inscription devrait permettre également, outre une augmentation de la fréquentation touristique, l'arrivée de nouveaux publics (asiatiques notamment) et une meilleure répartition sur les douze mois de l'année.

Les retombées de cette inscription se répercuteront bien au-delà de Besançon. La région Franche-Comté compte déjà 2 sites inscrits au patrimoine mondial (la Saline Royale d'Arc et Senans – Nicolas Ledoux, et les fortifications de Besançon - Vauban), bientôt peut-être trois (la Chapelle de Ronchamp – Le Corbusier, en Haute-Saône).

Chacun de ces sites est exemplaire d'une architecture exceptionnelle (Ledoux, Vauban, peut-être Le Corbusier) : un vrai produit touristique de qualité pour des séjours de plusieurs jours pourra être élaboré.



Besançon, pour ses Les fortifications, œuvre de l'architecte Sébastien Le Prestre de Vauban, au 17^e siècle. Située dans le Doubs.

Inscrite au patrimoine mondial en 2008.



La Saline Royale d'Arc-et-Senans, construite par l'architecte Nicolas Ledoux, au 18^e siècle.

Située dans le Doubs.

Inscrite au patrimoine mondial en 1982.



La chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, construite en 1950 par l'architecte Le Corbusier, au 20^e siècle.

Située en Haute-Saône.

Proposée par la France pour l'inscription au patrimoine mondial en 2009.

Enfin la région Franche-Comté compte quatre sites Vauban (Besançon, citadelle et enceinte de Belfort, le fort de Joux près de Pontarlier et le fort Saint-André à Salins-les-Bains).



1. Fort de Saint-André à Salins-les Bains (39)



2. Fort de Joux (25)

3. Le Quai Vauban à Belfort (90)



4. Le quai Vauban à Besançon (25)



En travaillant ensemble, de manière complémentaire, une mise en réseau touristique permettra de faire rayonner l'ensemble de ces quatre sites Vauban et de créer là aussi un produit touristique de qualité. Par ailleurs, la ville de Neuf-Brisach, inscrite au patrimoine mondial pour ses fortifications de Vauban, située en Alsace (à environ 2 heures de voiture) pourrait aussi être associée à un produit touristique Vauban.

Y a-t-il un chef de file, un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial?

L'association « Réseau des Sites Majeurs de Vauban » assure cette coordination. Elle a été créée en 2005, Jean-Louis Fousseret, Maire de Besançon en est le président. Son siège social est à Besançon (actuellement à l'Hôtel de Ville).

Peut-on, et de quelle manière, inscrire l'appartenance de Besançon, et des fortifications de Vauban de manière plus générale, au patrimoine mondial sur des documents et produits touristiques ou économiques tels que : brochures, étiquettes, affiches, etc. ?

Ces mentions sont possibles. Toutefois, elles doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une autorisation formelle du Réseau des Sites Majeurs de Vauban (qui sollicite l'accord de la Commission nationale de la France auprès de l'Unesco pour chaque utilisation) et reprendre la charte graphique du logo déposé.

Le territoire inscrit est-il figé pour toujours ?

Une procédure est prévue pour permettre aux États de demander des modifications ou des extensions de sites déjà inscrits.

Pour en savoir plus :

Unesco et patrimoine mondial : whc.unesco.org

Réseau des Sites Majeurs de Vauban : www.sites-vauban.org

Ville de Besançon : www.besancon.fr

Office de tourisme et des Congrès : www.besancon-tourisme.com

Citadelle : www.citadelle.com

Pour toute question spécifique :

Direction Culture et Patrimoine, tél. 03 81 41 53 65. mariane.benoit@besancon.fr